



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 03 septembre 2019

Membres en fonction : 19

Membres présents : 15

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Benoit HEINRICH ; Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN ; Jean-Claude SCHLATTER ; Stéphanie FREY ; Claude HEINRICH.

Les conseillers municipaux : Déborah HILS ; Yves HOLZMANN ; Evelyne HOCHSCHLITZ ; Richarde KIENTZ ; Philippe MAYER ; Audrey SCHANDENE ; Isabelle SCHOTT ; Marie-Françoise SIMONIN ; Jean-Christophe VOEGELE.

Membres absents excusés : 4

M. Cédric DOCHTER (procuration à Benoit HEINRICH)

M. Pierre KEMPF (procuration à Jean-Claude SCHLATTER)

M. Benoit PAULET (procuration à Claude HEINRICH)

Mme Anna SCHAAL

Public : 0

La séance est ouverte à 20h08 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse M. Cédric DOCHTER (qui donne procuration à M. Benoit HEINRICH), M. Pierre KEMPF (qui donne procuration à M. Jean-Claude SCHLATTER), M. Benoit PAULET (qui donne procuration à M. Claude HEINRICH) et Mme Anne SCHAAL.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Madame Richarde KIENZ, secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance 23 juillet 2019 est adopté à l'unanimité (18 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES EN COURS

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Achat d'un panneau pour le city stade suite à vandalisme**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise Gerner Signalisation pour un montant de 312,79 € HT.

➤ **3.2. Nettoyage des bureaux pour remplacement suite à congés**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise Oxygeny pour un montant de 187,50 € HT.

➤ **3.3. Location d'une nacelle pour la salle polyvalente**

Cette prestation a été réalisée auprès de l'entreprise Distel pour un montant de 376,00 € HT.

➤ **3.4. Achat d'une boîte à pharmacie pour l'école élémentaire**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 120,94 € HT.

➤ **3.5. Mise en place d'une alimentation pour des stores à l'école élémentaire**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise Eurotechnic pour un montant de 1 306,81 € HT.

4) ATTRIBUTIONS MARCHE DE TRAVAUX ET/OU FOURNITURES ET SERVICES

➤ **4.1. Achat d'une tondeuse autoportée pour le service technique**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la tondeuse autoportée du service technique est hors d'usage. Il est nécessaire de procéder à son remplacement. La commune a consulté différentes entreprises afin d'acquérir ce type de véhicule. Après analyse des différentes offres, il s'avère que la proposition présentée par l'entreprise MSCA est la mieux-disante. La société reprendra l'ancien véhicule.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal valide cette proposition d'achat d'un montant de 22 800 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre présentée par l'entreprise MSCA pour un montant de 22 800,00 € HT pour l'achat d'une tondeuse autoportée de marque Etesia H124D
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise ainsi que tout document afférant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ **4.2. Réfection du plancher – aménagement de la bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est prévu de déménager la bibliothèque au rez-de-chaussée de la mairie. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer des travaux afin de transformer les deux anciennes salles de classe en une grande et unique salle.

Monsieur Benoit HEINRICH, 1^{er} adjoint, informe les élus que le sol doit être refait. Ce dernier a consulté différentes entreprises et après analyse des différentes offres, il propose de retenir la proposition présentée par l'entreprise Gerko pour un montant de 9032,50 € HT soit 10 839,00 € TTC.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur le 1^{er} adjoint et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre présentée par l'entreprise Gerko pour un montant de 9032 € HT pour la réfection du plancher de la bibliothèque
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre de l'entreprise ainsi que tout document afférant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ **4.3. Démolition et désamiantage d'une maison – rue Rischmattweg**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune prévoit d'aménager un espace de stationnement au niveau de la rue Rischmattweg afin de limiter la présence de véhicules sur la voie publique en particulier aux horaires d'entrées et de sorties d'école.

La commune a fait l'acquisition d'une maison qui va être détruite afin de réaliser cet aménagement. Pour réaliser cette opération, la mairie a publié un marché cet été sur la base d'un cahier des charges. Trois offres sont parvenues en mairie.

Après analyse des différentes propositions présentées par les entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise Diamcoupe pour un montant de 22 375,00 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre présentée par l'entreprise Diamcoupe pour un montant de 22 375,00 € HT pour la démolition et le désamiantage d'une maison rue Rischmattweg
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre de l'entreprise ainsi que tout document afférant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

5) VENTE D'UN TRACTEUR PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie a procédé à une publicité afin de vendre en l'état un ancien tracteur et une ancienne remorque au plus offrant. Les offres de rachat devaient être remis en mairie au plus tard le jeudi 29 aout 2019 à 12h00.

Monsieur le Maire indique que la mairie a réceptionné deux offres de rachat. Il propose que le conseil municipal approuve la vente du véhicule au plus offrant à savoir la société Centre-Alsace Travaux Ruraux pour un montant de 950,00 €.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le code général de la propriété et des personnes publiques et notamment son article L.2211-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCEPTTE** la vente en l'état du tracteur de marque John Deere à la société Centre Alsace Travaux Ruraux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la cession en l'état du véhicule au prix de 950,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20190909-2019090901-AI
Date de télétransmission : 09/09/2019
Date de réception préfecture : 09/09/2019

- **DIT QUE** la recette est inscrite au budget communal
- **DIT QUE** ce bien est sorti de l'inventaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la cession du véhicule et à signer l'acte de vente ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à 17 voix pour et une abstention

6) RUE DES BLEUETS : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune procède à des travaux au niveau de la rue des Bleuets afin d'y acheminer les différents réseaux nécessaires à la construction d'habitations.

Afin de mettre en place les installations indispensables à l'acheminement du réseau électrique, il y a lieu de signer une convention de servitude avec ENEDIS concernant le terrain « section 44, parcelle n°0747 » se situant sur la rue des Cerisiers au croisement avec la rue des Bleuets.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu la convention de servitudes présentée par la société ENEDIS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention de servitudes concernant le terrain « section 44, parcelle n°0747 »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

7) AFFAIRES FINANCIERES

➤ 7.1. Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint. Ce dernier revient sur les dernières dépenses d'investissement réalisées par la commune en particulier sur la fin de chantier de l'école élémentaire d'Ebersheim. Un certain nombre d'acomptes de subventions ont également été perçus dernièrement ce qui améliore la visibilité financière de la commune.

Accusé de réception en préfecture 067-216701151-20190909-2019090901-AI Date de télétransmission : 09/09/2019 Date de réception préfecture : 09/09/2019

- Commission finances Jeudi 10 octobre 2019 à 20h00
- Commission Vivre à Ebersheim Mardi 22 octobre 2019 à 20h00
- Conseil municipal Vendredi 25 octobre 2019 à 20h00
- Conseil CCAS Mercredi 20 novembre 2019 à 20h00

11) DIVERS

Monsieur le Maire informe les élus que Mme Anny WEISS, agent de population et d'accueil au sein de la mairie d'Ebersheim a fait valoir ses droits à la retraite après plus de trente années de carrière au sein de la commune. Il tient devant tout le conseil municipal à la remercier pour toutes ces années de travail et pour son engagement des dernières semaines afin de transmettre ses connaissances.

Monsieur le Maire revient sur la problématique autour de la circulation sur le RD1083. La commune réfléchit depuis plusieurs mois à des dispositifs permettant de sécuriser la traversée des piétons. Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà effectué un comptage routier sur les différentes routes départementales qui traversent l'agglomération et a également refait un certain nombre de traçage sur la RD1083. Une nouvelle réunion s'est tenue dernièrement avec le Conseil Départemental afin d'étudier des dispositions complémentaires qui pourraient être mise en place afin de sécuriser la voie. Différents devis ont été demandés afin d'analyser les coûts de certains aménagements et dispositifs qui pourraient être mis en place.

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 22h13.

La secrétaire de séance

Richarde KIENZ

Le Maire

Michel WIRA